



Mairie de
Tourville Sur Odon
3 bis Rue du château
14210
Tél : 02 31 80 99 80
Mail : mairie-tourville-sur-odon@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Mars 2026

Date de convocation : 20 Février 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le 03 Mars, à 19h15, Le Conseil Municipal de la Commune de Tourville sur Odon, légalement
Convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Didier BOULEY Maire.

Etaient présents :

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER - Nicolas RENARD - Claire BARUCHELLO - Aurélie BLONDEL - Laurence COUDRAIS - David HEBERT - Olivier
LE MEILLEUR - Carole TURQUETIL - Jérôme VIBERT

Le conseil municipal est composé de 12 membres en exercice, 11 membres sont présents

Absent : Olivier HUET

Absent excusé :

Absente représentée :

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités
Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :
Madame MANSION Fabienne est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du
précédent conseil est approuvé.

Ordre du jour de la séance :

- Vote du Compte de Gestion 2025 du percepteur – Délibération
- Vote du Compte Administratif 2025 – Délibération
- Affectation du résultat 2025 – Délibération
- Vote du Budget Primitif 2026 – Délibération
- Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026 – Délibération
- Vote des Taux des impositions locales pour l'année 2026 – Délibération
- Vote des subventions aux associations 2026 – Délibération
- Révision tarifs accueil périscolaire 2026/2027 – Délibération
- Tarif location salle polyvalente – Délibération
- Convention pour l'installation d'une consigne extérieure – Délibération
- Election Municipale du 15 mars 2026 : organisation du bureau de vote
- Informations diverses
- Tour de table

❖ Ordre du jour :

➤ Vote du Compte de Gestion 2025 du percepteur - Délibération n° 03-03-2026-01

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le vise et
certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2025.

➤ Vote du compte administratif de l'exercice 2025 – Délibération n° 03-03-2026-02

Après le vote du compte de gestion, il est procédé au vote du compte administratif 2025,

Monsieur le Maire s'étant retiré et arrête ainsi les comptes :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses prévues : 1 510 231,00 €
 Dépenses réalisées : 167 464,36 €
 Reste à réaliser : 52 627,00 €

Recettes prévues : 1 510 231,00 €
 Recettes réalisées : 106 123,23 €
 Reste à réaliser : 0

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses prévues : 1 836 350,00 €
 Dépenses réalisées : 744 223,50 €
 Reste à réaliser : 0.00

Recettes prévues : 1 836 350,00 €
 Recettes réalisées : 1 896 388,80€
 Reste à réaliser : 0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : Déficit de 61 341,13 €
 Fonctionnement : Excédent de 1 152 165,30 €
 Résultat global : Excédent de 1 090 824,17 €

Voté à l'unanimité

➤ Affectation des résultats 2025 – Délibération n° 03-03-2026-03

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : 118 065,39 €
 -un excédent reporté de : 1 034 099,91 €
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 152 165,30 €

-un Déficit d'investissement de : 61 341,13 €
 -un Déficit des restes à réaliser de : 52 627,00 €
 Soit un besoin de financement de : 113 968,13 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

-RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : Excédent 1 152 165,30 €

-AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 113 968,13 €
 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 1 038 197,17 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Déficit 61 341,13€

Voté à l'unanimité

➤ Vote du Budget Primitif de l'année 2026 - Délibération n° 03-03-2026-04

FONCTIONNEMENT

Recette / Dépense	Chapitre	Budget 2026
Total Dépense		1 858 698,00
Dépense	011 Charges à caractère général	284 500
	012 Charges de personnel et frais assimilés	408 550
	014 Atténuations de produits	45 116
	65 Autres charges de gestion courante	132 365
	66 Charges financières	700
	67 Charges spécifiques	500
	68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	50
	023 Virement à la section d'investissement	986 917
Total Recette		1 858 698,00
Recette	013 Atténuations de charges	1 000
	70 Produits des services, domaine et ventes diverses	89 500,83
	73 Impôts et taxes	68 000
	731 Fiscalité locale	358 000
	74 Dotations, subventions et participations	225 000
	75 Autres produits de gestion courante	79 000
	002 Excédent de fonctionnement reporté	1 038 197,17

INVESTISSEMENT

Recette / Dépense	Chapitre	Budget 2026
Total Dépense		1 554 885,00
Dépense	16 Emprunts et dettes assimilés	25 000,87
	20 Immobilisations incorporelles	126 533
	21 Immobilisations corporelles	1 342 010
	001 Déficit d'investissement reporté	61 341,13
Total Recette		1 554 885,00
Recette	10 Dotations, fonds divers et réserves	266 968,13
	13 Subventions d'investissement reçues	300 000
	16 Emprunts et dettes assimilés	999,87
	021 Virement de la section de fonctionnement	986 917

Voté à l'unanimité

➤ Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026 - Délibération n° 03-03-2026-05

La nomenclature M57 prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificatrice ne permettraient pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un dispositif suffisant, il sera possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des dépenses de personnel.

Il est proposé de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote : 1 contre et 10 pour

➤ Vote des Taux des impositions locales pour l'année 2026 - Délibération n° 03-03-2026-06

Monsieur le maire propose de maintenir les taux d'impositions soit :

- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP) : 53,05%
- Taux de la Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (TNFB) : 57,75%
- Taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaire (THRS) : 13,16%

Voté à l'unanimité

➤ Vote des subventions aux associations 2026 – Délibération n° 03-03-2026-07

BUDGET SUBVENTION 2026	
TOTAL SUBVENTION	9 600
SCOLAIRE	
Ecole Élémentaire (sortie)	1 800
Ecole Élémentaire (Piscines)	1 800
Coopérative scolaire Élémentaire	850
Association des Parents d'Elèves	600
Foy socio-Educatif (FSE) Collège Verson	150
SPORT	
ASLO Tourville	2 000
Ass. Sportive Collège de Verson	250
SOCIAL	
Restau du Cœur (14 Mondeville)	400
Banque Alimentaire Calvados	400
DIVERS	
Club de l'Amitié	250
Jumelage de l'Odon	900
Fondation du Patrimoine	100
Association Odon Côte 112	100

Voté à l'unanimité

➤ Révision des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie municipale à effet du 01 septembre 2026 – Délibération n° 03-03-2026-08

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE : par repas

-Enfants habitant la commune :

1 enfant : 4,34€

2 enfants et plus : 3,72€

-Enfants hors commune :

1 enfant : 6,22€

2 enfants et plus : 5,30€

-Enfants domiciliés hors commune et dont au moins un des parents est employé à

La commune de Tourville sur odon :

1 enfant : 4,34€

2 enfants et plus : 3,72€

-Tarif par repas pour 1 adulte : 7,34€

(Tarif réservé aux enseignants et au personnel communal)

-Repas commandés hors délai (exceptionnel) : 7,34€

TARIFS PAR JOUR DE LA GARDERIE MUNICIPALE : par enfant (pas de modification) :

-le matin seulement : 2,24€

-le soir seulement : 2,61€

-le matin et le soir : 3,70€

1.00€ par tranche de 5 minutes dépassées après 18h30

Voté à l'unanimité

➤ Tarifs location de la salle polyvalente – Délibération n° 03-03-2026-09

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur.

Rappel des tarifs :

-WEEK-END :

Tarif pour les habitants de la commune soit : 320€

Tarif pour les hors commune : 640€

-VIN D'HONNEUR :

Tarif pour les habitants de la commune soit : 130€

Tarif pour les hors commune soit 260€

Participation au ménage (personne ne souhaitant pas faire le ménage) : 150€

Voté à l'unanimité

➤ Convention pour l'installation d'une consigne extérieure – Délibération n° 03-03-2026-10

Lors du Conseil municipal du 8 décembre 2025, un avis favorable avait été émis afin d'engager des échanges avec des prestataires en vue de l'installation de consigne extérieure.

M. Renard informe l'assemblée que la société Mondial Relay a confirmé la faisabilité du projet et validé l'implantation d'un locker sur l'espace vert du parking situé 21 Route de Bretagne.

- La production du locker, les travaux d'installation, la maintenance et le fonctionnement sont pris en charge par Mondial Relay.
- Le locker est autonome, il fonctionne sur batterie.
- Mondial Relay s'engage à verser à la commune une redevance annuelle de 850 euros.

Il est proposé de signer une convention avec la société Mondial relay, pour une durée de cinq ans à compter de sa signature, automatiquement renouvelée pour des périodes successives d'un an.

Adopté par : 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

➤ Election Municipale du 15 mars 2026 : organisation du bureau de vote

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Jérôme VIBERT	Laurence COUDRAIS	Didier BOULEY	Nicolas RENARD
Fabienne MANSION	David HEBERT	Quentin MARQUER	Catherine REGNIER
Claire BARUCHELLO	Olivier LE MEILLEUR	Aurélie BLONDEL	Carole TURQUETIL

❖ Informations diverses :

➤ R.A.S. :

❖ Tour de table :

➤ R.A.S.

La séance est levée à 20h20

Le Secrétaire de séance
Fabienne MANSION

Le Maire
Didier BOULEY